

**LISTE DE MÉDICAMENTS AUTORISÉS**  
**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5, PARAGRAPHE 6 DE LA LOI 4,**  
**QUE LES SAGES-FEMMES PEUVENT PRESCRIRE ET ADMINISTRER DANS LES**  
**PROJETS-PILOTES**  
**MARS 1995**

Nom du médicament	Prescrire	Administrer	Notes
<b>4:00 Antihistaminiques</b>			
Diphenhydramine, chlorhydrate de Sol. inj. 50 mg/ml (Bénadryl et marques équivalentes)	X	X	Voie I.M. seulement
<b>12:12 Sympathomimétiques</b>			
Épinéphrine, chlorhydrates d' Sol. inj. 1 mg/ml (1:1000)	X	X	En cas de réaction d'hypersensibilité grave chez la mère Voir protocole
Épinéphrine, chlorhydrate d' Sol. inj. I.V. 0,1 mg/ml (1:10,000)	X	X	En cas de réanimation néonatale Voir protocole
<b>20:04 Antianémiques</b>			
Ferreux, sulfate, 300 à 325 mg, co. ou co. ent. (plusieurs marques)	X	X	Voir Règlement sur les risques obstétricaux et néonataux Annexe 1 à 15 <sup>o</sup>
Ferreux, Fumarate	X	X	
Ferreux, Gluconate	X	X	
<b>28:08 Analgésiques et antipyrétiques</b>			
Acétaminophène 325 et 500 mg co. (Tylénol, Tylénol Extra-fort et marques équivalentes)	X	X	
Acétaminophène 300 à 325 mg/Codéine 8mg/caféine 15 mg co. (Tylénol avec codéine No 1 et marques équivalentes)	X	X	
Acétaminophène 500 mg/Codéine 8mg/ caféine 15 mg co. (Tylénol avec codéine No 1 Forte et marques équivalentes)	X	X	
Acétaminophène 300 mg/Codéine 30 mg/ caféine 15 mg (Tylénol avec codéine No 3 et marques équivalentes)		X	Ordonnance verbale autorisée
Morphine, sulfate de 10mg/ml, Solution injec.		X	Ordonnance écrite seulement

Nom du médicament	Prescrire	Administrer	Notes
<b>28:10 Antidotes narcotiques</b> Naloxone, chlorhydrate de Sol. inj. 0,4 mg/ml (Narcan)	X	X	En cas de détresse néonatale causée par l'administration de morphine à la mère Voir protocole
<b>28:12 Anticonvulsants</b> Magnésium, sulfate de Sol. inj.	X	X	En cas de convulsions, de pré- éclampsie ou d'éclampsie Voir protocole
<b>28:24:08 Benzodiazépines</b> Diazépam Sol. inj. 5 mg/ml	X	X	Pour sédation lors d'extraction manuelle du placenta et ou révision utérine d'urgence Voir protocole  En cas de convulsions Voir protocole
<b>40:12 Agents de suppléance</b> Calcium, carbonate de, 500 à 600 mg formes orales (Os-Cal et marques équivalentes)  Sodium, chlorure de, 0,9 % Sol. inf.  Dextran-40/Sodium, chlorure de Sol. inj. I.V. 10 % - 0,9 %	X  X  X	X  X  X	En prophylaxie seulement   En cas d'hémorragie seulement, en attendant le transfert
<b>40:20 Agents calorifiques</b> Dextrose 5 % - Chlorure de sodium 0,45 %. Sol. inj.  Dextrose 5 %, Sol. inj.  Dextrose 10 %, Sol. buvable	X  X  X	X  X  X	
<b>40:36 Solutions d'irrigation</b> Eau pour irrigation	X	X	
<b>52:04 Anti-infectieux ORLO</b> Erythromycine 0,5 %, Pom. opht	X	X	Prophylaxie de l'ophtalmie néonatale

Nom du médicament	Prescrire	Administrer	Notes
<b>56:12 Laxatifs-Purgatifs</b>			
Biphosphate de Sodium/ Phosphate de Sodium 160mg-60mg/ml Sol. rect. (Fleet)	X	X	
Citrate de Sodium/ Laurylsulfoacétate de Sodium 90mg - 9mg/ml Sol. rect. (Microlax)	X	X	
Docosate de Calcium 240 mg, caps (Surfak et marques équivalentes)	X	X	
Docosate de Sodium 100mg caps (Colace et marques équivalentes)	X	X	
Docosate de Sodium 20mg/5ml Sir. (Colace et marques équivalentes)	X	X	
Glycérine 2,7g, Supp	X	X	
Psyllium, Mucilage de poudre orale	X	X	
<b>72:00 Anesthésiques locaux</b>			
Lidocaïne 1 %, Sol. inj. (Xylocaïne)	X	X	Pour infiltration percutanée ou bloc nerveux périméal seulement Voir protocole
Lidocaïne, 2 %, Sol. inj. (Xylocaïne)	X	X	Pour infiltration percutanée ou bloc nerveux périméal seulement Voir protocole
<b>76:00 Ocytociques</b>			
Ocytocine synthétique 10 U/ml, Sol. inj. (Toesen, Syntocinon)	X	X	Dans le traitement de l'hémorragie du post-partum lors de saignement supérieur à la normale Voir protocole
Ergonovine (maléate d') Sol. inj. 0,25 mg/ml	X	X	En cas d'hémorragie post-partum par atonie utérine lorsque l'ocytocique ne donne pas les résultats attendus Voir protocole
Ergonovine (maléate d') 200 microgrammes/co (Ergotrate)	X	X	Pour stabiliser un saignement légèrement supérieur à la normale, MAX: 48 heures Voir protocole

Nom du médicament	Prescrire	Administrer	Notes
<b>80:04 Agents d'immunothérapie passive</b>			
Immunoglobuline antihépatite B (Humaine), Sol. inj. I.M. (Hyper-Hep)	X	X	Selon protocole de santé publique Voir protocole
Immunoglobuline (humaine) Rho (D) (Win Rho)	X	X	Voir protocole
<b>80:12 Agents d'immunothérapie active</b>			
Vaccin contre l'hépatite B Susp. inj. I.M. (Heptavax-B, Engerix-B)		X	Selon protocole de santé publique Voir protocole
Vaccin rubéoleux, Pd inj. S.C. (Vaccin Antirubéoleux Connaught) Sol. inj. S.C. (Vaccin Rubéoleux IAF Biovac)		X	Selon protocole de santé publique Voir protocole
<b>84:04 Anti-infectieux - Peau et muqueuses</b>			
Nystatine 100,000 U, co. Vag. (Nadostine, Nilstat)	X	X	Peut être prescrit ou administré, mais non distribué par les sages-femmes
Nystatine 25,000 U/g, Cr. Vag. (Mycostatin et marques équivalentes)	X	X	
<b>84:08 Anesthésiques locaux - Peaux et muqueuses</b>			
Cinchocaïne 1%, Pomm. topique (Nupercaïnal)	X	X	Application sur hémorroïdes
<b>84:12 Astringents</b>			
Tampons Tucks	X	X	
<b>88:00 Vitamines</b>			
Multivitamines prénatales (Materna ou marques équivalentes)	X	X	En prophylaxie seulement
<b>88:08 Vitamines B</b>			
Cyanocobalamine Sol. inj. 0,1mg/ml et 1mg/ml	X	X	
Folique, acide co. 5mg; Sol. inj. 5 mg/ml	X	X	
<b>88:24 Vitamines K</b>			
Phytonadione 10 mg/ml ou 2mg/ml Sol. inj.	X	X	Selon protocole de la Société canadienne de pédiatrie; donner par voie I.M. Voir protocole